

Causse des Blanquets Falaises de Barjac

Lettre de liaison n°11 juin 2014

Balsièges
Barjac
Cultures
Esclanèdes
Grèzes
Montrodat
Palhers

Editorial

Natura 2000 a une fois de plus rempli ses objectifs cette année. Cette lettre d'information est l'occasion de revenir sur les principales réalisations effectuées en 2013. La recontractualisation des mesures agro-environnementales territorialisées s'est poursuivie sur les deux sites, l'occasion de lire les témoignages d'agriculteurs engagés depuis 2009. Des actions de sensibilisation ont été menées au cours de l'année, sur le thème des plaquettes, des orchidées et des chauves-souris, dont deux espèces emblématiques vous seront présentées en dernière page.

Cette lettre est également l'occasion de faire le point sur le régime d'évaluation des incidences, cette procédure qui vise un juste équilibre entre le développement du territoire et la préservation de la richesse naturelle du site. Un nouveau document à destination des porteurs de projets va faire son apparition dans les Mairies du territoire en 2014, présentant la marche à suivre.

Bonne lecture !

Christian SAINT-LEGER

Adjoint au Maire de Barjac
délégué à l'environnement

Sommaire

Éditorial	1
Rappels sur Natura 2000	2
Bilan des actions menées en 2013/2014	3
L'évaluation des incidences.....	4
Témoignages.....	5
Zoom sur 2 espèces d'intérêt européen.....	6

Rappels sur Natura 2000

Un constat :

Depuis plus d'un siècle, l'intensification de l'agriculture, le développement urbain, la croissance des infrastructures et du maillage des voies de communication, la pollution, l'introduction d'espèces et la modification du climat ont entraîné une fragmentation et une **perte de la diversité biologique** qui fait la richesse du continent européen ; par ailleurs, l'abandon de certaines pratiques traditionnelles est également en cause : cet effet cumulatif place **l'homme au cœur des processus de maintien de la biodiversité**.

La nouveauté Natura 2000

L'originalité de Natura 2000 réside dans la réponse apportée à ce constat préoccupant : partant du principe que la biodiversité est une valeur, l'Europe n'a pas souhaité seulement préserver cet acquis mais le valoriser au sein de ses régions. Loin de vouloir sanctuariser la nature, Natura 2000 représente un **enjeu de développement durable des territoires ruraux remarquables** en ce qu'il concilie sauvegarde de la biodiversité et maintien des activités humaines respectueuses et responsables.

Natura 2000, pour préserver quoi ...



Directive Habitats



Directive Habitats et Directive Oiseaux



Réseau Natura 2000

Les sites englobent alors des milieux de vie où ces espèces sont présentes en effectifs significatifs : zones de reproduction, d'alimentation, d'hivernage, de migration ou de développement.

Ces habitats et espèces sont « **d'intérêt communautaire** » ; les plus menacés d'entre eux sont dits « **prioritaires** ».

Les sites sont définis par chacun des pays membres de l'Union Européenne. Ils portent le nom de **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** lorsqu'ils sont désignés au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » et de **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** lorsqu'ils le sont au titre de la directive « Oiseaux ».

Comment agir dans Natura 2000

La France a opté pour une démarche **concertée et volontaire**. Elle va privilégier la participation active des acteurs locaux à travers deux dispositifs de gestion des sites : les **contrats** et la **charte Natura 2000**. Il s'agit d'une adhésion individuelle passée entre un propriétaire (ou ses mandataires ou ayant droit) d'une parcelle incluse dans le site et l'État.

Les sites Natura 2000 « Falaises de Barjac » et « Causse des Blanquets »

Les principaux enjeux de ces deux sites sont la conservation des chauves-souris et des milieux associés à leur cycle de vie : le réseau bocager, une mosaïque de milieux, des cours d'eau de qualité, etc. Dans cet optique, de nombreuses Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) ont été contractualisées depuis 2008 avec les agriculteurs présents sur le territoire. De plus, de nombreuses actions de sensibilisation ont été (et sont toujours) réalisées, d'une part à destination des scolaires, mais aussi du grand public, avec pour objectif de faire prendre en compte les enjeux du territoire.

Charte Natura 2000

- engagements non rémunérés
- durée: 5 ans



Contrats Natura 2000

- engagements non rémunérés et rémunérés
- durée: 5 ans



Pour plus de renseignement sur Natura 2000 et pour consulter les documents d'information / plaquettes / expositions, contactez votre **Mairie** ou l'**animateur Natura 2000** :

natura2000.valdonnez@orange.fr
tel : 04.66.47.10.28

Bilan des actions menées en 2013/2014

Contractualisation

↪ Contrats agricoles

En tant qu'opérateur agro-environnemental, le COPAGE anime la contractualisation agricole sur les sites depuis 2007.

Dans le cadre du renouvellement des contrats signés en 2009, arrivés à échéance le 14 mai 2014, le COPAGE a réalisé une évaluation des contrats effectués chez 5 exploitants concernés. Un bilan environnemental a été réalisé par la chargée de mission Natura 2000. Le relevé d'indicateurs a permis d'évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire engagés, l'évolution du milieu par rapport au diagnostic initial et le respect des engagements MAEt pour la préservation du milieu. Dans un second temps, une rencontre a été organisée avec chaque agriculteur, la technicienne du COPAGE et la chargée de mission Natura 2000 afin de faire le point sur les habitats naturels engagés, les engagements MAEt et l'évolution des pratiques de l'exploitation. En vue du renouvellement, certains engagements ont été redéfinis ou complétés pour aller plus loin dans le sens d'un « plus » environnemental.

Ainsi, pour 2014, ce sont 96 ha qui ont été recontractualisés, totalisant 21 281 € d'aides pour les 4 exploitations engagées.

Les principales mesures engagées impliquent une gestion extensive à très extensive des pelouses sèches semi ouvertes et des prairies permanentes fauchées et/ou pâturées. Ces mesures impliquent entre autres la conservation des milieux engagés, l'absence de désherbage chimique, la maîtrise de la dynamique ligneuse et la limitation ou l'absence de fertilisation. La contractualisation sur les haies n'a pas été possible en cette année de transition vers la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC).

Recontractualisation sur tout le territoire en 2015 !

Le changement de la PAC à l'échelle européenne oblige un travail de recontractualisation de tous les contrats signés depuis 2010 pour prendre en compte la modification de certaines mesures. La technicienne du COPAGE et le chargé de mission Natura 2000 contacteront les agriculteurs concernés afin de réaliser les diagnostics et bilans agro-environnementaux dès l'été 2014, en vue d'une recontractualisation des Mesures Agro-Environnementales climatiques pour mai 2015.

Animation

↪ Dépliants chauves souris

Un dépliant d'information sur les chauves souris et le patrimoine bâti a été élaboré par la CCV avec la collaboration de l'ALEPE pour mettre en avant les enjeux liés aux espèces présentes sur le territoire. Ce document permet de découvrir les espèces de chauves-souris inféodées, les gîtes qu'elles utilisent dans nos maisons et la démarche à adopter pour pérenniser leur présence.



↪ Haies-Plaquettes

Le maintien et l'entretien du réseau bocager sur le territoire est un enjeu majeur.

Une réflexion est engagée depuis 2012 sur la valorisation économique du bois issu de l'entretien des haies (cf *Lettre de liaison n°9 - juin 2012*).

Dans ce contexte, quatre exploitations agricoles situées sur les quatre sites Natura 2000 de la vallée du Lot ont accepté de tester la méthode de plan de gestion mise en place par la Mission Haie Auvergne dans le Cantal. Dans la continuité de cette démarche, un projet de transformation de ce même bois en plaquette est porté par le COPAGE depuis 2013, en collaboration avec la Mission Haie Auvergne. Un exploitant du site Natura 2000 « Causse des Blanquets » s'est porté volontaire pour tester la faisabilité de la méthode sélectionnée. Une démonstration de la



technique utilisée et une visite du produit fini en mars 2014 a permis aux agriculteurs présents à la formation organisée par le Chambre de l'Agriculture d'évaluer par eux-mêmes l'efficacité et les enjeux économiques liés à cette pratique (cf. *Témoignages p.5*).



↪ Fête de la Nature

A l'occasion de la fête de la Nature, une sortie organisée sur le truc de Grèzes le 24 mai dernier a permis aux personnes présentes de découvrir la richesse en orchidées du site. En effet, ce ne sont pas moins de 8 espèces d'orchidées sauvages qui ont été recensées sur le truc, en faisant un des plus riches sites à orchidées du secteur. Ces nombreuses découvertes confirment l'efficacité et la nécessité des travaux d'entretien des pelouses calcaires menés par la commune de Grèzes dans le cadre d'un contrat Natura 2000 depuis 3 ans (cf. *Témoignages p.5*). De nombreuses orchidées y seront encore visibles en juin, l'occasion de mieux s'approprier ce site remarquable !



Homme-pendu

Orchis militaire

↪ Scolaire – ALEPE

Dans le cadre du volet animation scolaire du site en 2013, l'ALEPE est intervenu dans les classes des 40 élèves de cycle 2 et 3 de l'école élémentaire de Barjac sur le thème des chauves souris et de l'importance des haies dans la protection de ces espèces d'intérêt communautaire.

Au printemps 2014, les élèves de l'école publique de Chanac ont à leur tour été sensibilisés aux enjeux des haies et des chauves-souris alors que les jeunes barjacois sont partis à la découverte des milieux aquatiques, avec en ligne de mire la Loutre d'Europe.

L'évaluation des incidences

Un nouvel outil d'aide disponible en Mairies

La démarche Natura 2000 a pour objectif la conciliation de projets d'aménagement ou d'activités humaines avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. Le régime d'évaluation des incidences a donc pour objectif de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier que les projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000, et parfois même au-delà. Il incombe ainsi à tous les acteurs locaux (résidents, décideurs, porteurs de projets ...) de veiller à la préservation de ce patrimoine remarquable.

Le régime d'évaluation des incidences

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'un projet / d'une activité avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Plus précisément, elle permet de déterminer si un projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Tous les documents de planification, programmes ou projets ainsi que les manifestations ou interventions dans le milieu naturel soumis au régime d'évaluation des incidences figurent dans les trois listes suivantes :

- Une liste nationale
 - Une première liste locale
- } Projets soumis à autorisation, approbation ou déclaration, dans et hors site Natura 2000
- Une seconde liste locale → Liste propre aux sites Natura 2000

La réglementation prévoit une procédure par étape avec la possibilité au porteur de projet de ne fournir qu'un dossier simplifié.



Le dossier ressource

Un nouveau document sera consultable dans toutes les Mairies concernées par Natura 2000 courant 2014.

Vous retrouverez dedans :

- Un rappel du fonctionnement de Natura 2000
- Les fondements juridiques et le principe de l'évaluation des incidences
- La liste de tous les projets soumis au régime d'évaluation des incidences dans et hors site Natura 2000
 - ⇒ Listes nationales et locales
- La procédure à suivre
- Le contenu du dossier à fournir et les différentes étapes
- Annexes comprenant :
 - Décret et arrêtés des listes 1, 2 et 3
 - Codification des habitats Natura 2000
 - Formulaire simplifié des évaluations des incidences



INFORMATIONS - CONTACTS

Contacts pour avoir des informations supplémentaires sur l'évaluation des incidences :

L'animateur Natura 2000 : Martin Delaunay (remplaçant), Céline Roux, 04 66 47 10 28 ou natura2000.valdonnez@orange.fr
Direction Départementale des Territoires : Jérôme Bourret, 04 66 49 41 00 ou jerome.bourret@lozere.gouv.fr

Témoignages

ÉMA COMPANG, AGRICULTRICE À GRÈZES,
EN CONTRAT MAET DEPUIS 2009

*« On a des haies, on aime les haies,
c'est là qu'il y a de la vie ! »*

Le contrat qui nous a le plus plu c'est celui des haies. On a des haies, on aime les haies, en tant que chasseur, on connaît bien leur importance, c'est là qu'il y a de la vie. Par « nature », les agriculteurs ont tendance à supprimer les haies pour augmenter la surface des parcelles et la vitesse de travail et donc ont une meilleure rentabilité. Il est vrai que je ne tiens pas les cadences de fauche annoncées par la CUMA, dans une parcelle avec des haies, nous sommes pénalisés mais l'indemnisation est là pour ça. Les mesures sur les haies correspondent à une réelle difficulté de maintien, sans les aides, ce serait tellement facile d'enlever les haies pour avoir des parcelles plus rapidement exploitées.

Curieux de nature et toujours dans l'optique de l'entretien de nos haies, nous nous sommes intéressés à leur valorisation en plaquette. Nous avons sur notre territoire toute une génération de peupliers d'un âge certain. Chaque printemps, nous observons la chute de certains arbres, en cassant d'autres, qui en se déracinant dégradent les berges, les talus, etc. La réflexion sur le peuplier nous a intéressé et c'est accompagné par le COPAGE que nous nous sommes lancés dans la production de nos plaquettes. Les premiers résultats sont très satisfaisants, le séchage s'est bien passé et nos premières plaquettes épongent bien plus que la paille et les vaches s'enfoncent moins !

Ca reste du travail, c'est tout un nouveau fonctionnement à mettre en place. De plus, en tant que fermier, cela nécessite un travail de concertation avec nos propriétaires pour décider du devenir des haies.

Nous avons de la chance de pouvoir contractualiser dans Natura 2000 parce notre site a été retenu, c'est un site exceptionnel avec un certain poids historique sur le territoire, donc il faut que nous fassions collectivement des efforts pour sa conservation, pour maintenir ce patrimoine naturel unique.

Installée avec mon époux depuis 1995, aujourd'hui en GAEC, nous nous sommes intéressés à la création du site Natura 2000 sur Grèzes, qui permet de préserver à la fois les espèces animales et végétales, mais plus globalement notre cadre de vie. En tant qu'agriculteurs, la mise en place des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) fut un moyen de mettre en avant notre engagement pour la préservation de notre environnement. A la lecture du cahier des charges des mesures disponibles sur le territoire, nous avons relevé que les mesures proposées correspondaient à nos pratiques agricoles. Nous avons donc entamé la démarche de contractualisation, encadrés et soutenus par les techniciens et animateurs de la Chambre d'Agriculture, du COPAGE et de Natura 2000. Dès lors, nous avons mis en place des actions valorisant le pâturage extensif des pelouses et prairies ainsi que l'entretien des haies.

Natura 2000 n'échappe pas à la lourdeur administrative, mais je dois reconnaître que certains formulaires sont intéressants comme par exemple le cahier de pâture qui me permet de suivre avec précision nos pratiques. Nous pouvons ainsi analyser l'historique de nos rendements avec plus de précision !

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de ces mesures et y trouvons un certain équilibre. L'aide liée à l'entretien des haies qui devrait être fait même sans contractualiser, est un « plus » pour l'agriculteur. La mesure la plus contraignante est selon nous, la difficulté de gestion des prairies sans retournement. Nous pensons qu'il faudrait la revoir. Malgré ce, la contractualisation dans Natura 2000 n'a pas été un frein dans nos pratiques agricoles.

Bien que souvent critiqué, je pense que Natura 2000 est bien accepté dans le monde agricole qui n'a de cesse d'entretenir et de préserver nos paysages tout en protégeant les espèces qui les habitent.

PATRICIA BRÉMOND, AGRICULTRICE ET MAIRE DE GRÈZES, EN
CONTRAT MAET DEPUIS 2004

*« Natura 2000 n'a pas été un frein
dans nos pratiques agricoles »*

MAIRIE DE GRÈZES, ENGAGÉE EN CONTRAT « NI-NI »
DEPUIS 2011



La commune de Grèzes s'est beaucoup impliquée dans la mise en place du site Natura 2000. La volonté commune de préserver le territoire ainsi que des sites particuliers, comme la grotte des Blanquets qui héberge de nombreuses chauves-souris, a permis la mise en place d'une réflexion sur Natura 2000 dès 1997.

Un long travail de concertation a été mené avec les différents partenaires, agriculteurs, forestiers, services de l'état et aussi l'ALEPE, pour créer le site « Causse des Blanquets », jumelé avec le site « Falaises de Barjac ». En 2011, j'ai souhaité traduire cet engagement par la mise en place d'un contrat Natura 2000 portant sur l'entretien de la pelouse calcaire au sommet du Truc de Grèzes. C'est un moyen de lutter contre la fermeture et l'étouffement de cet habitat d'intérêt communautaire, tout en favorisant le développement des orchidées sauvages. En 2012, nous avons fait placer six panneaux pédagogiques le long du sentier qui y conduit pour expliquer le territoire et le

5

patrimoine naturel de Grèzes et du site Natura 2000.

Aujourd'hui, nous recherchons un moyen de mettre en avant la démarche de la commune et faire connaître les richesses de notre territoire au grand public.

Zoom sur 2 espèces d'intérêt européen

Les Rhinolophes

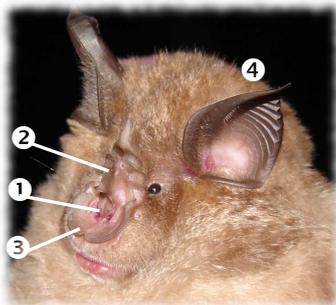


Le Grand rhinolophe
Rhinolophus ferrumequinum

Taille : de 5 à 7 cm
Envergure : de 35 à 40 cm
Poids : de 17 à 35 g
Statut : Espèce protégée

Les rhinolophes sont des chiroptères (littéralement, « qui volent avec leurs mains »). Ils se caractérisent par leur appendice nasal particulier dit « en fer à cheval ». Ce sont également les seules chauves-souris à s'envelopper totalement dans leurs ailes au repos.

Des chauves-souris qui parlent du nez ...



Les rhinolophes émettent des ultrasons par le nez, contrairement aux autres chiroptères qui émettent par la bouche. Le son émis par les narines ① est réfléchi par la selle ② vers le fer à cheval ③ qui agit alors comme une parabole à géométrie variable. L'écho des ultrasons est ensuite capté par ses oreilles ④ puis analysé. Cette particularité d'émission permet aux rhinolophes de détecter des fils plus fins qu'un cheveu dans une obscurité totale !



Le Petit rhinolophe
Rhinolophus hipposideros

Taille : de 3 à 4 cm
Envergure : de 20 à 30 cm
Poids : de 4 à 7 g
Statut : Espèce protégée

Elles aiment :

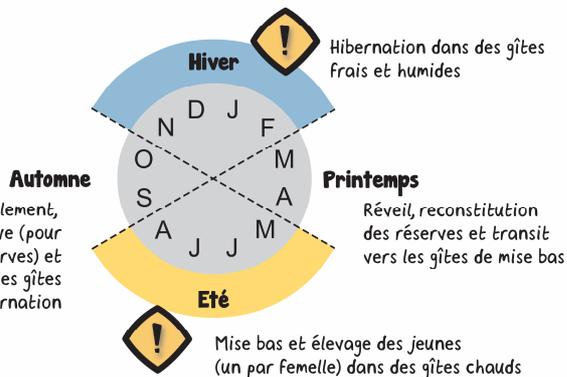
- ⇒ Chasser dans des milieux semis ouverts où s'alternent petites parcelles de prairies, haies, cours d'eau et boisement
- ⇒ Se nourrir d'insectes : Coléoptères, lépidoptères, diptères, orthoptères, araignées. Le Grand rhinolophe est un spécialiste de la capture des coprophages (bousiers, géotruges) qui pondent dans la bouse. Ils sont donc très liés à l'élevage.
- ⇒ Hiberner au frais (entre 6° et 11°) dans des grottes, caves ou mines
- ⇒ Se reproduire dans des grands volumes chaud et obscurs, comme des greniers, des combes, des granges.



...VOUS AVEZ DES CHAUVES-SOURIS CHEZ VOUS ?

- Contactez le chargé de mission Natura 2000 au 04 66 47 10 28 ou
- Contactez l'ALEPE au 04 66 47 09 97

Un mode de vie les rendant sensibles au dérangement



Protégées, ces deux espèces restent particulièrement sensibles au dérangement d'autant que les gîtes de reproduction des femelles (le plus souvent des constructions humaines, sombres et chaudes) se raréfient. De même, ces espèces ont besoin d'un terrain de chasse riche et varié. Les rhinolophes sont en déclin au niveau national et européen. Il est grand temps d'agir localement pour la conservation de ces espèces d'intérêt communautaire sur le territoire.

Contact

Mairie de Barjac
Village 48000 Barjac
04 66 47 01 04

Céline ROUX et Martin DELAUNAY,
chargés de mission
04 66 47 10 28
natura2000.valdonnez@orange.fr

